



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 6 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 6e jour du mois d'avril 2020, à 15h00 en vidéoconférence.

Dû à une discussion qui s'est prolongé en caucus, la séance a débuté à 15h07.

Sont présents et forment quorum Madame la conseillère Manon Foster et Messieurs les conseillers Albert Dallaire, Daniel Gaudreault, Florent Tremblay, Guillaume Poitras, Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.

Madame Mariève Bouchard agissait comme secrétaire lors de la séance.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020
4. Adoption des comptes à payer

ADMINISTRATION

5. Dépôt de projet no P-014 – Règlement no 195-20_établissant la grille de tarification des services municipaux abrogeant le règlement 187-19
6. Nouvelles dispositions COVID-19 - Fermeture aux publics des bureaux municipaux diminutions des employés de bureaux
7. Avis de motion - Règlement # 197-20 modifiant le règlement 192-20 établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020
8. Dépôt de projet - Règlement # 197-20 modifiant le règlement 192-20 établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020
9. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 décembre 2020

HYGIÈNE DU MILIEU

10. Appui à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré Ile d'Orléans-Charlevoix, madame Caroline Desbiens pour l'inclusion de certains bâtiments non-admissibles au Fond de la taxe sur l'essence

DIVERS

11. Période de questions
 - a. Membres du conseil
 - b. Public
12. Levée de la séance



Espace pour parapher

Réso # 4904-20

1. **Ouverture de la séance à 19H00**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Réso # 5004-20

2. **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. **Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020; et

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à sa lecture en assemblée publique.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal du mois de mars tel que présentés.

Réso # 5104-20

4. **Adoption des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois de mars est présentée comme suit :

Comptes par chèques (736 à 743)	6 118.89 \$
Paiement par Internet	4 849.05 \$
Dépenses incompressibles	1 923.40 \$
<u>Salaires</u>	<u>9 955.41 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	22 846.75 \$

ADMINISTRATION

Réso # 5204-20

5. **Dépôt de projet no P-014 – Règlement no 195-20 établissant la grille de tarification des services municipaux abrogeant le règlement 187-19**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'une réglementation municipale concernant la tarification des différents services municipaux offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revisiter certaines tarifications qui s'avéraient être sous les frais d'exploitation encourus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour ce règlement a été donné par Monsieur Daniel Gaudreault lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent conformément à la Loi, avoir reçu pour étude une copie dudit projet de règlement lors de cette même séance



Réso # 5304-20

régulière; et qu'ils déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Gaudreault et unanimement résolu par les conseillers présents qu'il est déposé, lors de cette séance, le projet de règlement P-014 du règlement 195-20 abrogeant le règlement 187-19 établissant une grille de tarification des services municipaux.

6. **Nouvelles dispositions COVID-19 - Fermeture aux publics des bureaux municipaux diminutions des employés de bureaux**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété en mars dernier l'état d'urgence relativement au COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'il est primordiale de protéger la santé et la sécurité des employés municipaux pour qu'ils puissent assurer la continuité des services essentiels à la communauté;

CONSIDÉRANT les mesures de distanciation sociales que nous devons tous respectés avec rigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- De fermer et d'interdire l'accès au public, des bureaux et toutes établissements municipaux;
- De réduire au minimum les employés présents dans les locaux afin d'éviter la propagation et de privilégier le télétravail lorsque possible.

Réso # 5404-20

7. **Avis de motion - Règlement # 197-20 modifiant le taux d'intérêt applicable sur toute créance due du règlement 192-20 établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020**

Un avis de motion est donné par Monsieur Albert Dallaire qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, qu'il y aura adoption du règlement # 197-20 modifiant le taux d'intérêt applicable sur toute créance due du règlement 192-20 établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020.

Réso # 5504-20

8. **Dépôt de projet - Règlement # 197-20 modifiant le taux d'intérêt applicable sur toute créance due du règlement 192-20 établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020, le Règlement 192-20 établissant les taux de taxe foncières et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 981 du Code municipal, une municipalité peut, par résolution, modifier le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir et qu'elle peut utiliser ce pouvoir autant de fois qu'elle le juge opportun;

CONSIDÉRANT QU'une telle modification pourrait également s'appliquer pendant la période que la municipalité détermine;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a préalablement décrété par le règlement # 192-20 le taux d'intérêt applicable sur les créances dues et qu'il serait préférable, pour modifier ce taux, d'utiliser à nouveau un processus réglementaire;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité de Baie-Sainte-Catherine désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par Monsieur Albert Dallaire à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020 portant le numéro 5404-20;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent, avoir reçu pour étude une copie dudit projet et l'avoir lu renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents, de déposer le projet de règlement no P-016 modifiant le taux d'intérêt applicable sur toute créance due du règlement 192-20 établissant les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures 2020.

Réso # 5604-20

9. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Manon Foster mairesse suppléante pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020. Madame Manon Foster est, par le fait même, autorisé à signer tous les chèques ou d'autres documents dans le cas d'absence ou d'incapacité du premier magistrat de la Municipalité.

HYGIÈNE DU MILIEU

Réso # 5704-20

10. Appui à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré Ile d'Orléans-Charlevoix, madame Caroline Desbiens pour l'inclusion de certains bâtiments non-admissibles au Fond de la taxe sur l'essence

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur



Espace pour parapher

enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

CONSIDÉRANT QUE la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guillaume Poitras, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- D'appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Réso # 5804-20

11. Période de questions

a) Membre du conseil

- Monsieur Guillaume Poitras demande s'il y a un problème dans l'eau parce qu'il a constaté une coloration. **Réponse : De voir avec ses voisins s'ils rencontrent le même problème et d'Essayer de faire couler l'Eau avant d'investiguer plus en profondeur.**
- Monsieur Guillaume Poitras veut savoir les pouvoir du Conseil concernant le respect à faire appliquer concernant la pandémie en cours. **Réponse : Monsieur Donal Kenny lui suggère de téléphoner au numéro *4141 car c'est de la responsabilité de la Sécurité publique.**
- Monsieur Yvan Poitras demande ou en est rendu le dossier de la Caisse populaire Desjardins et leur bail de location qui fini au 30 avril. **Réponse : Monsieur Kenny le rassure quant au respect de l'entente et**



Espace pour parapher

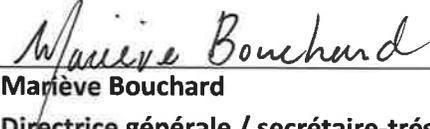
Réso # 5904-20

de la continuité du paiement du bail le cas échéant mais que la date était fixé au 17 avril pour vider le local.

12. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 15h57.


Donald Kenny
Maire


Mariève Bouchard
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.